
Régions, régionalisation et développement au Québec : quel bilan 50 ans après les premiers découpages administratifs

Martin Simard¹
Université du Québec à Chicoutimi

INTRODUCTION

La région se présente à nouveau comme un objet d'intérêt pour les chercheurs, quelle que soit l'échelle géographique considérée.

La région est un concept important en géographie, notamment dans la tradition géographique francophone². Selon cette tradition, la région a été décrite comme une unité territoriale presque naturelle produite par la géographie et l'histoire. Cette conception « objectivée » et réductrice a contribué à dévaloriser ce champ d'études, dans la deuxième moitié du XX^e siècle³. Depuis lors, on semble assister à un « retour de la région », notamment sous le regard d'approches culturaliste, critique ou croisées⁴. Ce mouvement touche divers champs des sciences humaines et sociales. Malgré les flux et les réseaux qui caractérisent la société moderne avancée, la région se présente à nouveau comme un objet d'intérêt pour les chercheurs, quelle que soit l'échelle géographique considérée. Par ailleurs, celle-ci n'a jamais perdu de sa pertinence pour les administrateurs de l'État. À cet égard, mentionnons les débats sur le redécoupage des régions en France⁵. Certains vont jusqu'à dire que la région, ainsi que toutes les formes de localisme et de régionalisme, constituent un rempart contre les effets homogénéisateurs de la mondialisation des marchés et de la culture⁶.

En effet, la région se présente comme une échelle d'analyse signifiante socialement et économiquement car on y étudie les « bassins de vie » des populations, soit l'espace que côtoient les individus au cours de leurs activités quotidiennes ou occasionnelles. Sur le plan politique, la région facilite la gestion des services publics et elle peut servir de socle aux stratégies d'équilibre spatial ou de décentralisation politique⁷. Parler de région

ou de régionalisation, c'est s'attarder à la question des délimitations ou des découpages géographiques ou territoriaux infranationaux. En effet, en dépit de certains traits homogènes des territoires régionaux, leurs frontières sont généralement difficiles à tracer car les caractéristiques du milieu adoptent rarement des discontinuités clairement définies⁸. De plus, la question de l'échelle de référence se pose avec acuité car la région ne constitue qu'un palier d'un système spatial multiscalair qui semble organiser le monde⁹. Finalement, l'enjeu de la marge de manœuvre accordée aux instances politiques fréquemment associées aux régions est un sujet sensible qui doit inévitablement être traité par les États-nations.

Dans cette optique, ce texte vise à faire le point sur la régionalisation et le développement territorial au Québec, près de 50 ans après les premiers découpages administratifs. À l'intérieur de ce demi-État membre de la fédération canadienne, des régions administratives ont été créées par le gouvernement provincial à la fin des années soixante, dans le contexte de mise en place de l'État-providence¹⁰. Étant maintenant au nombre de 17, celles-ci servent notamment à localiser les employés de l'État et à gérer certains services sur une base territoriale (transports, ressources naturelles, etc.). En parallèle, des instances micro-régionales ont été constituées à la fin des années 1970, soit les municipalités régionales de comté (MRC). Plusieurs questions découlent de ces gestes d'appropriation territoriale : Quelle doit être l'échelle géographique pertinente ? Quels sont les critères de délimitation utilisés ? Comment expliquer les divergences de tailles et de populations entre les différentes régions ? Pourquoi avoir institué des micro-régions en ajout aux macro-régions déjà

existantes? Quels pouvoirs sont ou devraient être dévolus aux diverses instances territorialisées? Quel est le sens de la réforme actuelle qui favorise les MRC au détriment des régions adminis-

tratives? Nous tenterons de répondre à ces interrogations par le biais d'une revue de littérature et d'une analyse des politiques actuelles en matière de développement régional.

1. TERRITOIRES, RÉGIONS ET FRONTIÈRES

Les termes espace et territoire sont souvent utilisés comme synonymes alors qu'ils présentent des différences aux yeux des géographes. Pour plusieurs, l'espace est une étendue neutre sur laquelle se déploie les activités humaines, alors que le territoire réfère plutôt à un endroit précis ayant une personnalité et des délimitations (le Québec, la Nouvelle-Angleterre, l'Andalousie, etc.)¹¹. Pour d'autres, « l'espace est physique; le territoire est l'espace humanisé »¹². Selon cette deuxième interprétation, l'espace « ...est la réalité matérielle préexistante à toute connaissance et à toute pratique »¹³ alors que le territoire constitue un système de relations des sociétés à l'espace¹⁴. L'expression territoire apparaît beaucoup plus appropriée en géographie régionale car il s'agit généralement de faire le portrait synthétique d'unités géographiques circonscrites et marquées par la présence humaine.

Le concept de territoire s'apparente fortement à celui de région. Cependant, le territoire n'induit pas d'échelle géographique particulière et la question de la gouvernance n'y est pas directement associée, la plupart du temps¹⁵. De son côté, la région est habituellement réservée pour traiter de l'échelle infranationale et la dimension politique lui est intrinsèquement reliée. En effet, l'origine latine du terme région n'est-elle pas *regere* qui signifie régir ou gérer¹⁶. À travers l'histoire, les empires, royaumes et états ont presque toujours été découpés administrativement ou culturellement en unités intermédiaires caractérisées par le milieu naturel et le genre de vie des populations, à l'image des satrapies de l'empire perse¹⁷. Les États-nations modernes sont également divisés en régions¹⁸, que ce soit pour reconnaître des variations mineures de la culture nationale ou pour accommoder une diversité ethnoculturelle inscrite dans la physionomie ou la constitution de l'État. Ces unités constituent des régions même si d'autres termes sont aussi utilisés pour les

désigner (département en France, canton en Suisse, comté aux États-Unis, gouvernorat en Tunisie, oblast en Russie, etc.).

Les régions sont donc des territoires de tailles moyennes à l'intérieur d'un pays, lesquels se distinguent des milieux avoisinants sur la base de certains critères alors que la régionalisation réfère à l'art de découper des régions dans un cadre infranational¹⁹. D'ailleurs, « toute modification des contours de ces territoires, tout projet de regroupement, même pour des raisons purement techniques, deviennent des enjeux politiques »²⁰. On peut identifier cinq types de régions²¹, chacune ayant son ou ses critères de définition qui guident la main du cartographe : la région homogène (aussi appelée historique ou culturelle), la région fonctionnelle (également nommée économique ou polarisée), la région politico-administrative, la région d'ancrage et d'action de même que la région « problème-programme-plan » (PPP). À notre avis, la région politico-administrative et la région PPP peuvent être réunies pour ne former qu'une seule catégorie. Une véritable région au sens sociologique ou géographique du terme serait un territoire qui cumule plusieurs de ces variables.

Le critère du substrat social apparaît comme un aspect des plus importants. En effet, les régions sont des territoires où l'on retrouve fréquemment une dynamique socioculturelle particulière qui s'est développée à travers l'histoire, entre individus en situation de co-présence, au sein d'un cadre naturel spécifique. On doit y observer une dynamique de milieu et des pratiques de gouvernance, par opposition à la simple convergence en un lieu d'échanges en réseaux, pour que la région soit davantage qu'un « no man's land »²². Le paysage peut être situé comme étant un élément primordial du concept de région, soit la partie visible du phénomène qui permet son « objectivation ». Néanmoins, il ne faut pas oublier l'influence des phénomènes naturels et humains qui sont moins

apparents mais qui demeurent actifs selon des rythmes variés (cycles économiques, crises politiques, changements climatiques, etc.). Ces phénomènes, en particulier ceux d'ordre économique, peuvent s'opérer à des échelles beaucoup plus vastes que celle de la région.

Les régions sont des territoires où l'on retrouve fréquemment une dynamique socioculturelle particulière qui s'est développée à travers l'histoire, entre individus en situation de co-présence, au sein d'un cadre naturel spécifique.

Malgré certains traits homogènes du territoire régional sur les plans social et paysager, les frontières régionales sont généralement difficiles à tracer car les caractéristiques naturelles des milieux et, dans une moindre mesure, les caractéristiques humaines, se transforment progressivement à mesure que l'on se déplace dans l'espace²³. La région se présente donc davantage comme étant un noyau central entouré d'aires de transition que comme un espace

2. LA RÉGION À TRAVERS LE TEMPS

Le développement des villes petites et moyennes ou d'immenses métropoles aboutit au façonnement d'espaces identitaires distincts des régions culturelles qui les accueillent, nommément le quartier ou l'agglomération.

À l'intérieur du système-monde, la région peut occuper une place plus ou moins prégnante, selon les époques. Il y a quelques siècles, les sociétés rurales étaient largement fondées sur l'agriculture. Les régions se caractérisaient alors par les types d'agriculture ou d'élevage que l'on y exerçait²⁷. Celles-ci dépendaient à leur tour du relief, de la nature des sols et du degré d'ensoleillement du milieu. Le tracé des parcelles agricoles était également influencé par les formes du terrain²⁸. Les activités économiques, le paysage et le rythme de vie étaient ainsi en bonne partie dictés par la nature et les saisons. De plus, les cultures et traditions régionales prenaient largement racine dans le territoire, par exemple dans

isotrope doté partout des mêmes qualités, à l'instar des formations sociospatiales de Guy Di Méo²⁴. Ainsi, toute frontière est simpliste et réductrice de la réalité géographique. À cet égard, les rivages lacustres ou continentaux, les rivières ou la ligne de crêtes de chaînes de montagnes se révèlent des limites conventionnelles faciles à cartographier et à mémoriser. Malgré tout, les limites administratives sont utiles, voire indispensables, pour l'application de lois ou de règles administratives²⁵. Une fois établies, ces lignes de démarcation du politique ont tendance à créer de l'homogénéité sur l'espace ainsi borné.

D'une manière plus fondamentale, Raffestin²⁶ souligne le fait que toute action humaine non délimitée par une frontière tend à se dissoudre dans l'espace. Bref, la frontière est intimement liée à l'appropriation et au marquage de l'espace, de même qu'à la construction de territoires, de communautés, de sociétés. Plus pratiquement, la région est pour l'État le maillon préférentiel de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement et de développement.

l'architecture vernaculaire et ses matériaux de même que dans les habitudes alimentaires des populations, voire quelques modes d'expression de la culture.

Avec les changements socioéconomiques découlant de l'industrialisation et de l'urbanisation aux XIX^e et XX^e siècles, les régions ont été soumises à des processus significatifs de transformations. Dès lors, les industries locales peuvent façonner des produits qui ne sont aucunement liés aux ressources du milieu²⁹. Les réseaux de transport et de communication favorisent également les échanges entre des lieux situés à grande distance. De surcroît, les médias et le tourisme amènent les gens à mieux connaître ce qui se passe ailleurs. L'émigration, l'immigration et la mobilité généralisée conduisent à la diversification des populations sur tous les territoires. Le développement des villes petites et moyennes ou d'immenses métropoles aboutit au façonnement d'espaces identitaires distincts des régions culturelles qui les accueillent, nommément le quartier ou l'agglomération.

Les villes de grande taille deviennent des « portails » accédant à des réseaux physiques ou virtuels diffusant une culture nationale ou des bribes de cultures « étrangères »³⁰. Cela permet l'émergence de valeurs et de pratiques contrastant avec les traditions régionales. Ce n'est pas un hasard si la géographie régionale classique éprouvait un malaise face à la ville, cet objet étrange et dynamique qui semblait briser l'harmonie des paysages et de la vie en société propres aux espaces régionaux des sociétés agraires traditionnelles³¹. Les sciences sociales furent ainsi dominées par l'écologie urbaine des sociologues américains sur une grande partie du XX^e siècle³² avant que les études régionales ne redeviennent populaires comme angle d'analyse des relations espaces-sociétés³³.

Tous ces changements technologiques et sociologiques produisent une certaine standardisation de la culture ainsi que la disparition progressive de plusieurs régionalismes. Dans ce contexte, la question de l'existence ou non des régions se pose au sein des sociétés modernes avancées³⁴. À notre époque, la vie des individus se ressemble beaucoup, du moins à l'intérieur de grandes aires civilisationnelles. En Occident, quelle que soit sa région d'appartenance ou de résidence, on retrouve généralement un habitat sous forme de bungalow, une culture musicale standardisée, un engouement

3. BREF PORTRAIT DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Au Québec, la présence millénaire des autochtones a été suivie de quatre siècles de peuplement d'origine principalement française puis britannique et irlandaise³⁹. La colonie française de la vallée du Saint-Laurent est l'un des premiers noyaux de peuplement européen du continent nord-américain ainsi que le berceau du Québec et du Canada⁴⁰. Le Québec connaîtra une expansion progressive de son écoumène, de l'axe du fleuve Saint-Laurent vers l'arrière-pays, notamment avec les plans de colonisation agricole de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e⁴¹. À la suite des ajustements de frontières de 1912 (gain de l'Ungava) et 1927 (perte du Labrador), le Québec occupe la presque totalité de la péninsule du Québec-Labrador, un territoire de 1,5 million de km². Néanmoins, l'écoumène, défini ici comme l'espace municipalisé, se concentre dans

pour les jeux électroniques, les mêmes chaînes de restauration rapide, etc. Les traditions régionales cèdent de plus en plus la place à des pratiques universelles ou à des habitudes calquées sur la classe sociale, sur l'âge ou sur le style de vie³⁵. Les forces homogénéisatrices de la mondialisation tentent aujourd'hui de gommer les héritages culturels régionaux ou nationaux et ils y réussissent dans une large mesure.

En dépit de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la mondialisation, il semble que la région conserve une résonance considérable chez les populations. Les territoires du quotidien, les gens que l'on connaît ou les équipements et services sont organisés sur une base locale ou régionale. Des phénomènes comme les fermetures d'usines, l'abolition de services publics ou la migration des jeunes amènent souvent une réaction des populations, lesquelles expriment ainsi leur attachement à la région et à sa pérennité³⁶. L'appartenance régionale n'est plus le principal facteur explicatif des comportements sociaux et des valeurs des individus, mais le sentiment d'appartenance régional participe à l'identité individuelle et à l'intégration sociale des personnes³⁷. Le milieu régional est aussi un lieu important d'exercice de la citoyenneté par le biais des débats et discussions sur le cadre de vie ou la qualité de l'environnement³⁸.

la partie sud de la province et il ne compte que pour 13,7 % de la superficie du Québec⁴². De surcroît, plus de 90 % du territoire est de propriété publique. En conséquence, la densité de population n'est que de 6,3 h/km², quoique celle-ci grimpe à 45,7 h/km² lorsque l'on utilise uniquement l'écoumène pour son calcul.

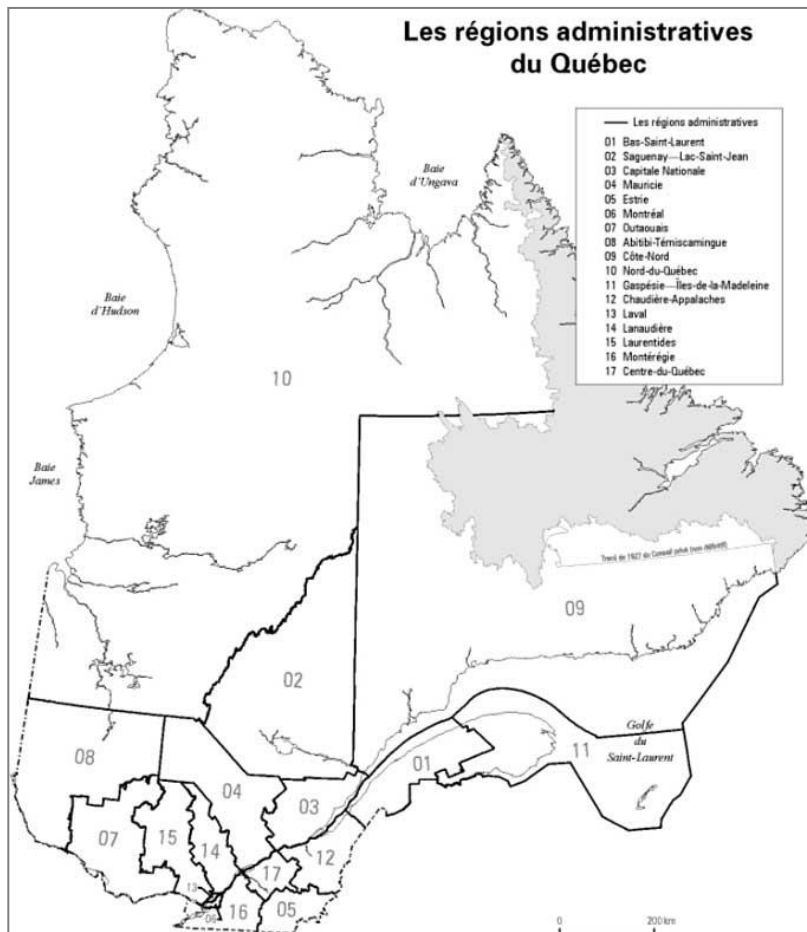
En dépit d'un peuplement européen assez récent, le Québec se régionalisera progressivement, des portions de territoires prenant le nom des villes qui les dominent (Montréal ou Capitale-Nationale), de leur position par rapport au fleuve (Bas-Saint-Laurent ou Côte-Nord) ou des affluents qui se déversent dans le Saint-Laurent (Outaouais, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc.)⁴³. En plus d'être des espaces culturels et économiques, les

régions du Québec sont des territoires politiques ou administratifs délimités précisément par le gouvernement provincial. Au Québec, les régions administratives ont été mises en fonction par ce palier de gouvernement, en 1966⁴⁴. Celles-ci s'inspiraient de la proposition de Benoît Brouillette, faite en 1959, et d'études sur les aires de polarisation de Montréal, Québec et des villes moyennes de la province⁴⁵. Au nombre de dix à ce moment, elles ont été redécoupées en 1987 et 1993 pour atteindre le nombre de 17 (voir la carte 1). Il s'agit de grands territoires qui regroupent, dans plusieurs cas, non pas une seule mais plusieurs régions historiques ou culturelles, par exemple l'Abitibi et le Témiscamingue ou le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

Les régions administratives québécoises servent à la planification gouvernementale (projets routiers, exploitation de la forêt sur les terres publiques, etc.) et à fournir des services publics aux citoyens sur une base territoriale (émission de permis, attribution de baux de villégiature, etc.)⁴⁶. Leur fonction demeure

assez modeste si on la compare aux recommandations du rapport de la Commission La Haye, déposé en 1968, et au contenu de l'avant-projet de loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire soumis à l'Assemblée nationale en 1972⁴⁷. La population totale résidant sur le territoire semble être le principal critère de délimitation des frontières, la population moyenne des régions étant de 483 216 en 2014, pour une superficie moyenne de 77 184 km². De plus, dix régions administratives sur 17 affichent une population se situant entre 200 000 et 600 000 h (voir le tableau 1). Considérant le fait que la densité de population n'est pas la même partout, la taille des régions administratives varie énormément de manière à regrouper des masses critiques de citoyens. En fait, il y a une relation inversement proportionnelle entre la superficie des régions et leur population totale. Ainsi, la plus petite région couvre à peine 246 km² (territoire de l'Île-Jésus communément appelé Laval) alors que la plus grande fait 718 229 km² (Nord-du-Québec), soit près de 50 % du territoire québécois.

Carte 1 – Carte des régions administratives du Québec⁴⁸



(Source : http://www.tlfq.ulaval.ca/ax1/amnord/quebec-Regions_admin-carte.htm)

Les régions administratives québécoises ne sont pas établies sur la base d'attributs naturels, sauf la Gaspésie, qui forme une péninsule, de même que Laval et Montréal qui reposent sur des îles. Même si leur territoire est occasionnellement centré sur une rivière ou un lac (Mauricie, Outaouais, Saguenay–Lac-Saint-Jean), les frontières régionales coupent sans grandes considérations les trois régions physiographiques, soit le Bouclier canadien, les basses terres du Saint-Laurent et de la Baie d'Hudson ainsi que le Massif appalachien (voir la carte 2). La carte du Québec administratif ne tient pas davantage compte des zones climatiques et de végétation. En outre, les parallèles et méridiens sont quelquefois utilisés comme points de repère⁴⁹, pratique qui n'est jamais signe d'un respect des particularités du terrain, tant pour les espaces

régionaux que pour les territoires provinciaux ou nationaux⁵⁰. Néanmoins, la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de la Baie d'Hudson et du Saint-Laurent a été mise à contribution pour distinguer le Nord-du-Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, à partir de 1987. Par ailleurs, l'évolution historique des frontières des régions administratives a principalement visé à se rapprocher des espaces identitaires de même qu'à obtenir des populations totales semblables.

Les régions administratives québécoises ne sont pas établies sur la base d'attributs naturels, sauf la Gaspésie, qui forme une péninsule, de même que Laval et Montréal qui reposent sur des îles.

Tableau 1 – Population, densités et superficies des régions administratives

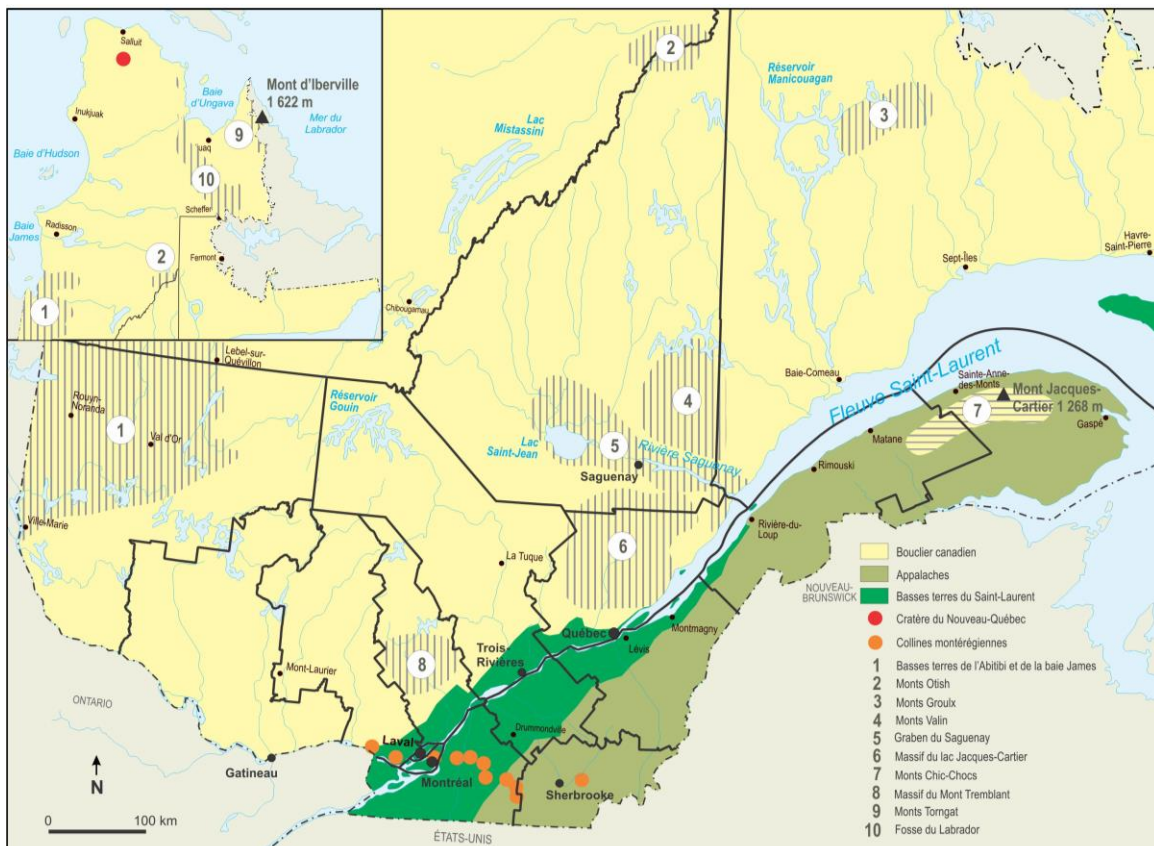
No	Région administrative	Population 2006	Population 2014	Variation 2006-14	Densité 2014	Superficie km ²
01	Bas-Saint-Laurent	201 600	200 292	-1 308	9	22 185
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	274 286	277 786	3 500	3	95 893
03	Capitale-Nationale	668 948	731 838	62 890	39	18 639
04	Mauricie	260 407	266 794	6 387	8	35 452
05	Estrie	301 058	320 008	18 950	31	10 195
06	Montréal	1 872 136	1 988 243	116 107	3 991	498
07	Outaouais	345 027	383 182	38 155	13	30 504
08	Abitibi-Témiscamingue	144 887	147 868	2 981	3	57 340
09	Côte-Nord	96 569	94 906	-1 663	0	236 700
10	Nord-du-Québec	40 291	44 256	3 965	0	718 229
11	Gaspésie–Îles-de-Madeleine	95 206	92 472	-2 734	5	20 272
12	Chaudière-Appalaches	397 133	419 755	22 622	28	15 071
13	Laval	372 495	420 870	48 375	1 711	246
14	Lanaudière	433 901	492 234	58 333	40	12 313
15	Laurentides	518 664	586 051	67 387	29	20 560
16	Montérégie	1 383 294	1 508 127	124 833	136	11 111
17	Centre-du-Québec	225 971	239 990	14 019	35	6 921
-	Superficies terrestres	-	-	-	-	1 312 124 ⁵¹
-	Superficies lacustres	-	-	-	-	201 755
-	Superficies marines	-	-	-	-	153 562
-	Total – Le Québec	7 631 873	8 214 672	582 799	6,3 ⁵²	1 667 441

(Source : Institut de la statistique du Québec)

Les régions administratives du Québec sont nombreuses et fort différentes. Certaines sont surdimensionnées, agglomérant plusieurs régions culturelles, alors que d'autres sont très petites et ne constituent qu'une composante de la dynamique de la grande région métropolitaine de Montréal. D'ailleurs, cette région métropolitaine empiète sur plusieurs MRC et régions administratives. Néanmoins, on peut constater que plusieurs régions affichent une taille semblable

(10 régions sur 17 possèdent une superficie variant de 10 000 à 50 000 km²). Rappelons que ces entités territoriales ne possèdent pas d'instance politique, à proprement parler. Malgré tout, le gouvernement provincial a longtemps tenté de coordonner ses actions sur une base régionale par l'intermédiaire des Conseils régionaux de développement (CRD) et des Conférences régionales des élus (CRÉ)⁵³.

Carte 2 – Les régions physiographiques et administratives du Québec⁵⁴



Au-delà de leurs spécificités respectives, les régions administratives du Québec peuvent être regroupées par catégories. Ainsi, on oppose aisément les régions centrales, ayant des assises territoriales dans la plaine du Saint-Laurent, des régions périphériques. En réalité, plusieurs régions administratives comportent à la fois des espaces centraux, situés dans la plaine du Saint-Laurent, et des espaces ruraux et forestiers s'apparentant au contexte des régions périphériques (Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale et Bas Saint-Laurent). Qualifiées par certains de croissant

péri-nordique⁵⁵, les régions périphériques comprennent l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Celles-ci disposent d'une économie axée sur les ressources naturelles (mine, forêt, pêche, hydroélectricité, etc.) et des paysages au relief ondulé ou accidenté. Malgré leur peuplement plus tardif que dans l'axe laurentien, ces territoires jouissent d'un fort sentiment d'appartenance. Ce sentiment peut mener à des revendications sociales, économiques ou politiques.

Au Québec, les revendications régionalistes interpellent les gouvernements provincial et, incidemment, fédéral pour la qualité de services publics et l'utilisation des ressources naturelles. Avec seulement 10,4 % de la population du Québec, un solde migratoire négatif et des taux de chômage généralement plus élevés que la moyenne, ces milieux se considèrent laissés pour compte, à divers degrés⁵⁶. Aux yeux de plusieurs, les régions périphériques sont victimes des lois implacables de l'échange inégal et des stratégies centralisatrices des gouvernants⁵⁷. Des demandes de décentralisation des pouvoirs s'appuient sur cette injustice territoriale réelle ou perçue. Les régions périphériques et les municipalités qui les composent défendent leur droit d'exister et de jouir de conditions de vie équitables à travers le concept d'occupation du territoire⁵⁸.

Un deuxième palier de structures régionales existe depuis 1979, au Québec. Il s'agit des

Municipalités régionales de comté (MRC). Ces organismes micro-régionaux ou supra-locaux sont des structures de type municipal ou communal œuvrant dans les champs de l'évaluation foncière, de l'enfouissement sanitaire, de l'aménagement du territoire et, depuis peu, du développement régional. Étant au nombre de 103, soit 87 MRC et seize territoires équivalents⁵⁹ et affichant une superficie moyenne de 12 739 km², elles sont plus proches des citoyens que les régions administratives (voir le tableau 2). En effet, ces MRC ont été façonnées selon le principe des territoires d'appartenance par opposition aux régions administratives, d'échelle supérieure, qui ont été érigées, du moins au départ, pour couvrir les espaces économiques polarisés par les villes moyennes éparpillées sur l'espace habité⁶⁰. Les frontières administratives de MRC sont le plus souvent géométriques car elles s'adaptent aux frontières des municipalités locales qui les subdivisent.

Tableau 2 – Populations, superficies et densités moyennes des unités régionales au Québec

Type de régions	Nombre d'unités	Population moyenne	Superficie moyenne	Densité moyenne	Corrélation Pop./sup.
Régions administratives	17	483 216	77 184	357,6	-0,32
MRC ou terr. équivalents	103	78 987	12 938	156,6	-0,07

(Source : Institut de la statistique du Québec)

Contrairement aux régions administratives, les MRC sont gérées par des élus locaux « au second degré », c'est-à-dire les maires des municipalités locales dont le territoire est inclus à l'intérieur des frontières de la MRC⁶¹. Ceux-ci nomment un « maire » de MRC que l'on qualifie de préfet. Cependant, quelques préfets de MRC sont maintenant élus directement par la population régionale, une innovation sociale qui pourrait faire boule de neige. Il y a actuellement quatorze préfets de MRC d'élus au suffrage universel⁶². Le dynamisme des MRC diffère énormément selon le contexte (municipalités membres étant rurales ou mixtes, proximité ou éloignement par rapport aux grands pôles urbains, etc.) et la volonté politique des représentants municipaux en fonction⁶³. C'est que les élus locaux siégeant aux conseils de MRC paraissent se considérer d'abord redevables à leur municipalité locale et ils s'entendent souvent, de manière plus ou moins tacite, pour réduire l'action de la MRC à sa plus simple expression.

Les MRC se sont vues attribuées des responsabilités supplémentaires par le gouvernement du Québec au fil des ans, par exemple la gestion des cours d'eau et la couverture des risques d'incendies à travers l'élaboration d'un schéma. Ces délégations plutôt techniques, sans financement additionnel, ne sont pas vraiment considérées comme de la décentralisation. En outre, les MRC situées à la périphérie de l'écoumène, le plus souvent au sein des régions périphériques, ont des pouvoirs supplémentaires par rapport aux terres publiques et la forêt, car leur territoire contient des espaces inhabités, généralement sous couvert forestier. D'autre part, avec la réforme municipale de 2001 au Québec, plusieurs villes regroupées ou « agglomérations » ont également obtenu des compétences de MRC. Celles-ci sont ainsi exclues des MRC voisines et ces dernières cessent d'être des lieux de concertation entre les acteurs des mondes urbain et rural. Toutefois, ces villes-MRC peuvent elles-mêmes contenir des espaces agricoles, mais cette

unification politique risque plutôt de favoriser l'urbanisation de la campagne péri-urbaine. D'autre part, la création des Communautés métropolitaines en 2006, structures qui opèrent à l'échelle des régions métropolitaines de recensement (RMR)⁶⁴,

vient court-circuiter et rendre potentiellement caduques les MRC dont le territoire est totalement ou partiellement inclus dans la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ou celle de Québec (CMQ)⁶⁵.

4. LA RÉFORME ACTUELLE DE LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

Dans le champ des sciences régionales, les années 1980 sont caractérisées par la mise en place des MRC et le lancement de la politique gouvernementale intitulée « Le choix des régions ».

Les politiques québécoises en matière de développement régional ont toujours oscillées entre l'échelle macro-régionale et l'échelle micro-régionale. Conséquemment, la région administrative et la MRC sont interpellées à tour de rôle dans l'histoire récente de la province afin de constituer le pivot des politiques territoriales. Cette valse-hésitation n'est pas sans causer de problème. Revenons brièvement sur les grands moments des stratégies québécoises de gouvernance territoriale et de développement régional.

Quelques années après la création des régions administratives, le gouvernement du Québec instaure l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). Cet organisme, aboli en 1991, œuvre à coordonner les actions gouvernementales en fonction des régions administratives. Nous sommes à l'époque des fortes ambitions gouvernementales dans le champ du développement régional. Partout en Occident, les gouvernements nationaux ou provinciaux tentent de modeler les territoires à l'aide de politiques généralement inspirées par la théorie des pôles de croissance et de développement⁶⁶. Au Québec, la sphère des idées est marquée par le rapport de Higgins, Martin et Raynauld (1971) sur « Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec »⁶⁷. Tirant son origine des écrits des économistes François Perroux et Jacques Boudeville, la vision de plusieurs est la suivante : les investissements publics devraient se concentrer en zones urbaines ou métropolitaines, seuls territoires capables de créer de la richesse et de la transmettre aux différents paliers du système urbain ainsi qu'aux espaces ruraux que les entourent. Influencé en partie par cette lecture,

l'OPDQ s'intéresse prioritairement aux armatures urbaines et aux filières industrielles dans ses plans d'aménagement et de développement des années 1970.

Dans le champ des sciences régionales, les années 1980 sont caractérisées par la mise en place des MRC et le lancement de la politique gouvernementale intitulée « Le choix des régions » (1983). Celle-ci est au diapason de la tendance sociétale envers le développement endogène ou local. En attendant de trouver la voie d'un arrimage entre aménagement et développement à l'échelle mercéenne⁶⁸, de grands processus macro-régionaux sont encore à l'œuvre. Ainsi, la tenue de sommets économiques régionaux accapare beaucoup d'énergie dans les officines gouvernementales régionales⁶⁹. Dans la décennie suivante, on maintient ces grands processus de concertation en les simplifiant selon le concept de planification stratégique quinquennale issue de la stratégie nommée « Développer les régions du Québec » (1991). Cette planification est orchestrée par les Centres régionaux de développement (CRD) qui remplacent, en quelque sorte, l'OPDQ. Les Centres locaux de développement (CLD) voient également le jour à la suite du lancement de la « Politique de soutien au développement local et régional » (1997). Cette nouvelle structure fonctionnera au palier micro-régional en utilisant les territoires de MRC.

Les politiciens n'étant jamais à court d'idées, les années 2000 verront naître les Conférences régionales des élus (CRÉ). Ces forums dirigés par une assemblée régionale d'élus municipaux viennent prendre la relève des CRD en 2003. La période qui suit est aussi marquée par la « Politique nationale de la ruralité » (2002), le « Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées » (2006) et la « Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires » (2011). Ces politiques fortes en verbe procurent des financements aux MRC et municipalités locales sans imposer trop de contraintes administratives.

Ces dernières vont fréquemment embaucher des agents de développement rural pour administrer ces fonds et animer les milieux locaux. Ce système à deux paliers régionaux subsiste jusqu'aux réformes gouvernementales de 2015. Il faut aussi noter la présence du gouvernement fédéral en matière de développement régional : il s'agit d'interventions ponctuelles, notamment par le biais de l'agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC Canada), ou d'actions plus soutenues par l'intermédiaire des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) ou des Centres d'aide aux entreprises (CAE).

La réforme de 2015 se réalise dans un contexte d'austérité budgétaire. Le gouvernement libéral de Philippe Couillard procède ainsi à la mise au rancart des CRÉ dans un texte législatif adopté le 21 avril. Les engagements des CRÉ, notamment les ententes spécifiques de régionalisation, sont abandonnées et ceux-ci se départissent de leur personnel et de leurs immeubles. Les CLD subissent également une

CONCLUSION

Le Québec compte donc deux paliers de territoires régionaux, les régions administratives et les MRC. En plus des divers problèmes de découpage des frontières précédemment discutés, ces régions, et les organismes qui les gèrent, disposent de relativement peu de pouvoirs. Les régions administratives demeurent des lieux de déconcentration des fonctionnaires et d'organisation des quelques services et interventions sur une base macro-régionale. L'instrument de coordination que constituaient les CRÉ est maintenant dissous, à la suite d'une réforme inspirée par le régime d'austérité budgétaire. Pour leur part, les MRC se limitent à être des organismes de type municipal ayant assez peu de financement et de légitimité politique, sauf quelques-unes qui profitent de certaines redevances sur les ressources de leur Territoires non-organisés (TNO). D'ailleurs, la constitution de villes ayant certaines compétences de MRC a confirmé la périphérisation des espaces ruraux, nonobstant les beaux discours de la politique nationale de la ruralité.

Sur la durée, on remarque une valse-hésitation constante du gouvernement québécois dans le

importante diminution de leur financement. Les MRC seront responsables d'assurer ou non la poursuite des activités d'accompagnement de l'entrepreneuriat local, par exemple en intégrant à leur structure un service de développement économique. Même si les CRÉ n'étaient pas parfaites, en particulier quant à la composition de leurs conseils d'administration, leur démantèlement laisse un vide important. En effet, au cours des cinq dernières décennies, il y a toujours eu une structure de coordination à l'échelle des régions administratives au Québec, sorte d'embryon d'un gouvernement régional. Cela ne sera plus le cas. Cependant, il est question de mettre en place des tables régionales des préfets de MRC. Cette idée apparaît paradoxale, ramener le développement régional à l'échelle des MRC pour ensuite leur demander de se coordonner à l'échelle macro-régionale. De plus, le nombre et la diversité des intervenants régionaux en situation de décision seront fortement réduits, si l'on compare ces futures tables des préfets aux anciennes CRÉ.

choix d'un palier régional prioritaire. Trop grandes, dans le cas des régions administratives, ou trop petites, dans le cas des MRC, les structures existantes ne semblent pas adaptées à la réalité socioterritoriale du Québec qui contiendrait environ 25 régions historiques ou culturelles⁷⁰. Au surplus, la pratique des ministères québécois d'utiliser un cadre territorial différent de celui des régions administratives reste bien vivante, 50 ans après leur cartographie, spécialement en matière de tourisme et de santé. Si l'on ajoute à cela la mise en place d'organismes de bassins-versants à l'échelle micro-régionale sans tenir compte des territoires de MRC et le Nord tel que délimité dans le Plan Nord⁷¹, on constate aisément que l'hétérogénéité spatiale et institutionnelle continue de complexifier l'organisation politico-territoriale du Québec⁷².

Trop grandes, dans le cas des régions administratives, ou trop petites, dans le cas des MRC, les structures existantes ne semblent pas adaptées à la réalité socio-territoriale du Québec qui contiendrait environ 25 régions historiques ou culturelles.

Au moment où plusieurs maires des super villes-MRC, comme Saguenay ou Trois-Rivières, dominent leur scène régionale respective, il est permis de se demander si des gouvernements régionaux forts ne constitueraient pas un recul. En effet, l'état central québécois est en meilleure posture pour assurer des démarches de planification et de redistribution. De plus, des instances décentralisées dotées de pouvoirs réels et de représentants élus seraient des petits milieux susceptibles de laisser place à la collusion ou de devenir des fiefs de groupes coalisés fonctionnant de manière plus ou moins démocratique. À cet égard, le cas de Laval, au cœur même d'un espace métropolitain, est lourd d'enseignements. Au demeurant, la situation de demi-gouvernement de la province fédérée du Québec laisse entrevoir peu de délégations de compétences à l'interne⁷³, en vertu de la règle d'auto-préservation qui semble exister au sein des structures politiques à toutes les échelles.

À tort ou à raison, le gouvernement du Québec paraît plus préoccupé par les questions des frontières « nationales » et du développement nordique. En effet, au moment d'écrire ces lignes, ce gouvernement réclame d'Ottawa un amendement constitutionnel pour intégrer officiellement les eaux territoriales au territoire de la province, au pourtour de la région administrative du Nord-du-Québec. Cette demande vise à corriger une « erreur historique » réalisée lorsque le gouvernement fédéral a cédé le territoire de l'Ungava au Québec, en 1912⁷⁴. La question du « Labrador perdu » demeure également un élément important de l'imaginaire québécois même si très peu de Québécois y ont un jour mis les pieds. La région s'incline alors devant l'État central quand il est question de frontières, terrestres ou maritimes. Cela confirme le statut subordonné que conservera toujours le palier régional dans tous les États-nations, voire au sein d'États fédérés : un territoire de seconde classe ouvert aux manipulations politiques de toutes sortes, un mal nécessaire soumis au regard attentif des maîtres du gouvernement central. Néanmoins, son pouvoir et son utilité proviennent de la correspondance des frontières avec un substrat social cohérent et solidaire, fondement de revendications égalitaristes. C'est cela qui peut faire la différence entre des corps sans âmes et des unités sociospatiales participant aux inévitables rapports de force

sociopolitiques et économiques qui traversent et façonnent la société. ■

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES

¹Martin Simard est géographe et urbaniste. Il œuvre comme professeur de géographie urbaine et régionale à l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 2002 en plus d'être membre régulier du Centre de recherche sur le développement territorial.

²Claval, P. (2011). *Histoire de la géographie*, Paris, Presses universitaires de France, 126 pages.

³Bailly, A. S. et Ferras, R. (2010). *Éléments d'épistémologie de la géographie*, Paris, Armand Colin, 191 pages.

⁴Nos travaux cadrent avec cette dernière approche.

⁵Le Monde (2014). La carte à treize régions définitivement adoptée, édition du 17 décembre 2014 [en ligne] http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/12/17/la-carte-a-13-regions-definitivement-adoptee_4542278_823448.html#1RU0kuSCYE5IH7hX.99

⁶Morissonneau, C. (2015). « La région comme rempart contre l'homogénéisation du monde », dans Mukakayumba, É. et Lamarre, J. (dir.) *La géographie en action. Une collaboration entre la science et le politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.41-54.

⁷OAP (2012). L'état québécois en perspective. Les institutions objets de décentralisation politique, Observatoire de l'administration publique, École nationale d'administration publique, 15 pages [en ligne] http://cerberus.enap.ca/Observatoire/docs/Etat_quebecois/a-territorial.pdf, consulté le 16 octobre 2015.

⁸Alexandre, F. et Genin, A. (2008). « Introduction », dans Alexandre, F. et Génin, A. (dir.) *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, p.11-74.

⁹Bailly A.S. (1996). « La frontière : des coquilles de l'homme au maillage du système monde », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, vol. 136, no 136, p. 17-23.

¹⁰Morin, R. (2006). *La régionalisation au Québec. Les mécanismes de développement et de gestion des territoires régionaux et locaux (1960-2006)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 75 pages.

¹¹Bailly, A.S. et Beguin, H. (2003). *Introduction à la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 192 pages.

¹²Dorion, H. (2007). « Un territoire ou des territoires », dans De Koninck, M.C. *Le Québec. Territoires : habitat, ressources et imaginaire*, Québec, Multimondes et Musée de la civilisation, p.9-19.

¹³Raffestin, C. (1980). *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Masson, 130 pages.

¹⁴Brunet, R. (1995) « La géographie, science des territoires et des réseaux », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 39, no 108, p. 477-482.

¹⁵Du moins, dans l'acceptation générale du sens de territoire. Cependant, dans le champ de la géopolitique, le territoire peut être vu comme l'espace soumis à l'autorité d'un État.

¹⁶Baud, P., Bourgeat, S. et Bras, C. (2013). *Dictionnaire de géographie* (5^e éd.), Paris, Hatier, 608 pages.

¹⁷Petit, T. (1990). *Satrapes et satrapies dans l'empire achéménide de Cyrus le Grand à Xerxès Ier*, Paris, Éditions les belles lettres, 274 pages.

¹⁸Bérubé, P. (2000). « La restructuration interne des États : faits et tendances dans les pays de l'OCDE », *Télescope*, vol. 7, no 1, 9 pages.

¹⁹L'expression régionalisation peut également faire référence à l'organisation spatiale différenciée d'un phénomène.

²⁰Gourdin, P. (2015). Manuel de géopolitique, éd. Diploweb.com [en ligne] <http://www.diploweb.com/8-Les-marques-du-decoupage.html>

²¹Belhedi, A. (2013). La dimension géo-stratégique de la région, Communication au Colloque International « Quelle régionalisation dans les pays du Maghreb? », Tunis, 9 décembre 2013, [en ligne] <https://amorbelhedi.wordpress.com/2013/12/31/la-dimension-geo-strategique-de-la-region/>.

²²Faludi, A. (2014). « Place is a no-man's land », *Geographia Polonica*, vol. 88, no 1, p. 5-20.

²³Pour en savoir plus sur le débat entre « continuistes » et « discontinuistes », voir Alexandre et Génin (2008) ou Gay (2004).

²⁴Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 320 pages.

²⁵Dorion, H. et Lacase, J.-P. (2011). *Le Québec, territoire incertain*, Québec, Septentrion, 328 pages.

²⁶Raffestin, C. (1980). *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Masson, 130 pages.

²⁷Girard, N. (2004). « La région : une notion géographique », *Ethnologie française*, vol. 34, no 1, p. 107-112.

²⁸Hamelin, L.-E. (1994). *Le rang d'habitat. Le réel et l'imaginaire*, Montréal, Hurtubise, 332 pages.

²⁹Polèse, M., Shearmur, R. et Terral, L. (2015). *Économie urbaine et régionale : Introduction à la géographie économique* (4^e éd.), Paris, Economica, 416 pages.

³⁰Sassen, S. (2009). *La globalisation, une sociologie*, Paris, Gallimard, 341 pages.

³¹Hertzog, A. et Sierra, A. (2010). « Penser la ville et l'urbain, les paradoxes de la géographie française », *EchoGéo* [En ligne] <http://echogeo.revues.org/11898>, consulté le 14 octobre 2015.

³²Grafmeyer, Y. et Joseph, I. (2009). *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 377 pages.

³³Jean, B. (2006). « Le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 47, n° 3, p. 465-474.

³⁴Favreau, L., Robitaille, M. et Tremblay, D. dir. (2002). *Quel avenir pour les régions*, Chaire de recherche du

Canada en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais, Gatineau, 343 pages.

³⁵Coulangeon, P. (2004). « Classes sociales, pratiques culturelles et styles de vie : le modèle de la distinction est-il obsolète ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 36, n° 1, p. 59-85.

³⁶Beaudry, R. et Dionne, H. (1994). « Recherche-intervention en communauté villageoise », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 2, p. 141-152.

³⁷Simard, M. (2000). « Les communautés locales et l'espace monde. Les processus identitaires de la postmodernité », *Géographie et cultures*, no 36, p. 3-21.

³⁸Laurin, S., Klein, J.-L. et Tardif, C. (2001). « Géographie et société. Vers une géographie citoyenne », dans Laurin, S., Klein, J.-L. et Tardif, C. (dir.) *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*, Québec, Presse de l'Université du Québec, p. 1-12.

³⁹L'immigration québécoise s'est diversifiée après la Deuxième Guerre mondiale, ce qui contribue à la présence de nombreuses communautés culturelles dans la province, principalement à Montréal et dans les régions limitrophes.

⁴⁰Courville, S. (2000). *Le Québec. Genèse et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval / Les éditions de l'IQRC, 508 pages.

⁴¹Manzagol, C. et Sénécal, G. (1996). « La région géographique », dans Proulx, M.-U. (dir.) *Le phénomène régional au Québec*, Québec, PUQ, p. 93-112.

⁴²L'écoumène est évalué ici à 180 000 km².

⁴³Blanchard, R. (1960). *Le Canada français, Montréal*, Librairie Arthème Fayard, 314 pages.

⁴⁴Certains auteurs indiquent plutôt l'année 1967 comme moment de création des régions administratives, notamment Manzagol et Sénécal (1996).

⁴⁵Dugas, C. (1986). « Région et régionalisation au Québec depuis Raoul Blanchard », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, no 80, p. 189-202 ET Manzagol, C. et Sénécal, G. (1996). « La région géographique », dans Proulx, M.-U. (dir.) *Le phénomène régional au Québec*, Québec, PUQ, p. 93-112.

⁴⁶Proulx, M.-U. (2008). « 40 ans de planification territoriale au Québec », dans Gauthier, M., Gariépy, M. et Trépanier M.-O., *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 23-54.

⁴⁷Matthews Glennie, J. (1986). « La décentralisation de l'aménagement du territoire : mythe ou réalité? », *Les Cahiers de droit*, vol. 27, n° 2, p. 355-370.

⁴⁸Les noms de régions qui sont associés aux numéros sur la carte peuvent être vus dans le tableau 1.

⁴⁹Les 49^e et 55^e parallèles nord sont employés pour délimiter le Nord-du-Québec par rapport à l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord. Le 48^e parallèle sépare le Saguenay-Lac-Saint-Jean de la région de la Capitale-

nationale. De plus, le 75^e méridien ouest est utilisé pour distinguer le Saguenay–Lac-Saint-Jean de la Côte-Nord. Finalement, l’usage du 52^e parallèle pour délimiter le Labrador terre-neuvien et de la Côte-Nord québécoise fait l’objet d’un contentieux territorial interprovincial depuis 1927.

⁵⁰Lefebvre, C. (2011). « La décolonisation d’un lieu commun. L’artificialité des frontières africaines : un legs intellectuel colonial devenu étendard de l’anticolonialisme », *Revue d’Histoire des sciences humaines*, vol. 1, n° 24, p. 77-104.

⁵¹Certaines sources, notamment Statistique Canada, évaluent les superficies terrestres du Québec à 1 365 128 km² pour total de 1 542 056 km² (superficies terrestres et lacustres).

⁵²Le calcul de densité s’applique sur les superficies terrestres de la province, soit 1 312 124 km².

⁵³Ces organismes n’existent plus. Le gouvernement du Québec travaille présentement à organiser des tables régionales de préfets de MRC pour assumer certaines tâches anciennement dévolues aux CRÉ.

⁵⁴L’auteur remercie M. Carl Brisson, professionnel de recherche au laboratoire LERGA de l’UQAC, pour la conception des cartes 2, 3, 4 et 5.

⁵⁵Leblanc, P., Girard, C., Côté, S. et Potvin, D. (2003). « La migration des jeunes et le développement régional dans le croissant péri-nordique du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 44, no 1, p. 35-55.

⁵⁶Dugas, C. (1986). « Région et régionalisation au Québec depuis Raoul Blanchard », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, no 80, p. 189-202.

⁵⁷Fourmis, Y. (2012). « Penser la ruralité et son développement au GRIDEQ entre 1970 et 2000 : du mouvement social localisé à la construction symbolique des communautés territoriales », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, n° 157, p. 153-172.

⁵⁸Bouchard, R. (2013). *Y a-t-il un avenir pour les régions? Un projet d’occupation du territoire*, Montréal, Écosociété, 270 pages.

⁵⁹Le chiffre 103 est obtenu en additionnant les 87 MRC, les quatorze villes ou agglomérations ayant certaines compétences de MRC ainsi que les territoires de l’Eeyou-Istchee–Baie-James et du Nunavik.

⁶⁰Proulx, M.-U. (1992). « Appartenance, utilités, fonctions. Le cas des milieux MRC du Québec », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 15, n° 2, p. 307-325.

⁶¹Quesnels, L. (1986). « La démocratie municipale au Québec », *Politique*, no 9, p. 61-97.

⁶²MAMOT (2014). *L’organisation municipale et régionale au Québec en 2014*, Ministère des affaires municipales et de l’occupation du territoire, 21 pages [en ligne] http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/organisation_territoriale/organisation_municipale.pdf, consulté le 14 octobre 2015.

⁶³Gravel, R.-J. (1999). *Les institutions administratives locales et régionales au Québec. Structures et fonctions*, Québec, Presses de l’Université du Québec, 131 pages.

⁶⁴La région métropolitaine de recensement (RMR) est un découpage territorial de Statistique Canada qui permet de délimiter l’aire de navettage d’une ville de plus de 100 000 habitants. Ce terme n’implique généralement aucun statut juridique particulier et sert strictement à recueillir des statistiques démographiques et socioéconomiques. Néanmoins, le gouvernement du Québec a fondé des organismes administratifs nommés « communautés métropolitaines » à Montréal et à Québec, organismes ayant une base territoriale équivalente aux territoires de RMR.

⁶⁵Ces MRC sont les suivantes, pour la CMM : Beauharnois-Salaberry, Deux-Montagnes, L’Assomption, Vallée-du-Richelieu, Rouville et Vaudreuil-Soulanges. Ces MRC sont les suivantes, pour la CMQ : Côte-de-Beaupré et Jacques-Cartier.

⁶⁶Couzon, I. (2003). « Les espaces économiques de François Perroux (1950). Organisation de l’espace et aménagement du territoire dans l’économie et la géographie françaises au milieu du XX^e siècle », *Revue d’Histoire des sciences humaines*, vol. 2, n° 9, p. 81-102.

⁶⁷Polèse, M. et Shearmur, R. (2003). « R.I.P.-H.M.R. : À propos du concept de pôle de développement et des stratégies de développement économique des régions québécoises », *Revue Canadienne de science régionales*, vol. 24, no 1, p. 61-86.

⁶⁸Klein, J.-L. (2010). « Changements de paradigme en géographie et aménagement du territoire », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 54, n° 151, p. 133-152.

⁶⁹Bergeron, G. (1986). *La contribution du Sommet sur le développement et l’économie de la région 02 à la mise en place d’un processus d’auto-développement régional*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 42 pages.

⁷⁰Cette évaluation provient de Racine, J.-B. et Villeneuve, P. (1992). *Canada, Collection Géographie Universelle*, Paris, Hachette/Reclus.

⁷¹Le Plan Nord du gouvernement du Québec définit ce territoire comme tout ce qui est au nord du 49^e parallèle, soit un espace qui contient l’ensemble de la région administrative du Nord-du-Québec mais aussi de larges segments du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

⁷²Ce constat a été fait par Pierre Bérubé dès 1993.

⁷³Ce lien entre, d’une part, la situation constitutionnelle et, d’autre part, la politique de régionalisation au Québec a été établi par Lionel Robert en 1991.

⁷⁴Pour plus de détails à ce sujet, voir le livre de H. Dorion et J.-P. Lacasse (2011) référencé en bibliographie.

2016 71-4 AUTOMNE FALL

REVUE TRIMESTRIELLE
RELATIONS INDUSTRIELLES

RIIR

Revue trimestrielle bilingue publiée
depuis 1945 par le Département des
relations industrielles de l'Université Laval

ARTICLES

Multi-Scalar Trade Unionism:
Lessons from Maritime Unions

PETER FAIRBROTHER AND VICTOR OYARO GEKARA

Le système d'emploi des travailleurs
agricoles saisonniers : topographie
d'un rapport salarial multipartite

DALIA GESUALDI-FECTEAU

What's Next after Psychological
Contract Violation ?

SYLVIE GUERRERO AND MICKAEL NAULLEAU

Le rôle médiateur de l'engagement
au travail dans la relation entre
la justice organisationnelle et les
comportements de citoyenneté :
le cas de la police française

MATHIEU MOLINES ET AMAR FALL

Analyzing Exclusion in Global
Worker Health Policy

JEFFREY HILGERT

Analyse des processus menant
à des changements dans une
entreprise du secteur aéronautique :
vers un modèle d'évaluation
des interventions ergonomiques

VALÉRIE ALBERT, NICOLE VEZINA, HENRIETTE BILODEAU
ET FABIEN COUTAREL

Labour Standards in Global Value Chains:
Disentangling Workers' Voice, Vicarious
Voice, Power Relations, and Regulation

EMMANUEL JOSSEAND AND SARAH KAINE

INDUSTRIAL RELATIONS
QUARTERLY REVIEW

A bilingual quarterly published since
1945 by the Industrial Relations
Department, Université Laval

RI/IR EN LIGNE

RI/IR est disponible en ligne
sur le site Érudit :

www.erudit.org/revue/ri

Pour abonnement institutionnel,
contacter Érudit.

Pour consulter les règles de publication
ou vous abonner, visitez notre site
Internet :

www.riir.ulaval.ca

RI/IR ONLINE

RI/IR is available on line on
Érudit website at:

www.erudit.org/revue/ri

For an institutional subscription to
digitalized issues, please contact Érudit.

Visit our website for Notes to
contributors or to subscribe:

www.riir.ulaval.ca

RELATIONS INDUSTRIELLES
INDUSTRIAL RELATIONS

Pavillon J.-A.-DeSève
1025, avenue des Sciences-Humaines
Bureau 3129, Université Laval
Québec (Québec) Canada G1V 0A6

TÉLÉPHONE : (418) 656-2468

COURRIEL / E-MAIL :
relat.ind@rii.ulaval.ca

www.riir.ulaval.ca